

**Le Conseil communal d'Ormont-Dessous
met au concours le poste de**

SECRÉTAIRE

Occupation à temps partiel en fonction des séances du Conseil communal (4-5 fois par année) et des élections et votations. Le temps estimé est d'environ 75 heures par année.

Les attributions et compétences du secrétaire figurent dans le règlement pour le Conseil communal, section V, article 33 et suivants (*www.ormont-dessous.ch, rubrique administration, règlements*).

Présence obligatoire lors des votations et élections.

Poste ouvert à toute personne ayant le droit de vote sur le plan fédéral, l'aptitude à travailler de façon indépendante, une bonne maîtrise de la langue française (rédaction et orthographe).

Rémunération à l'heure.

Entrée en fonction à convenir.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de
M. Anthony Vaucher, Président du Conseil
communal, 079 108 79 93.